

DECLARATION DE CHANGEMENT DE PRESIDENT

HOSPITALITE DE

Adresse du siège

ANCIEN PRESIDENT

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

Président depuis(date)

En vertu de l'article 6 des statuts, tous les anciens présidents d'Hospitalités ayant exercé au moins cinq ans leur fonction et ayant adhéré à l'association quand ils étaient en exercice peuvent devenir membre honoraire de l'Association. Si l'ancien président remplit ces conditions, il peut compléter, si il le désire, le cadre suivant :

Je, soussignéprésident de l'Hospitalité de depuis le

demande à devenir membre honoraire de l'Association des présidents d'Hospitalités francophones

Fait à le

Signature du demandeur

NOUVEAU PRESIDENT

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

Tél. fixe..... Tél. Portable..... Fax.....

Courriel.....

Président depuis(date)

Mode de désignation

Signature du nouveau président :